

**Le lundi 18 mars deux mille-vingt-quatre à dix-huit heures trente**, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 11/03/2024, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Catherine VÉROVE, Florence DUFOSSÉ, Gertrude LEJOSNE, Messieurs Louis KALTENBACH, Pascal DUQUESNE, Didier HAMY, Jérémy TERRAL, Adrien BOLLART, Louis BOUTROY.  
Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

**Approbation du compte-rendu de la réunion en date du 19 février 2024.**

Approuvé à l'unanimité des présents.

**Compte de gestion 2023**

	DEPENSES	RECETTES
Report au compte 002		129 883.23 €
Report au compte 001		84 151.08 €
Fonctionnement	367 210.51 €	415 772.25 €
Investissement	369 939.33 €	408 698.89 €
R.A.R	299 457.00 €	112 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 036 606.84 €</b>	<b>1 050 905.45 €</b>

Le compte administratif et le compte de gestion sont en concordance.

A l'unanimité l'Assemblée approuve ces comptes.

Monsieur le Maire présente le compte administratif du service ECOLE.

Soit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	62 947.51 €	77 164.79€
Investissement	481.52 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 429.03 €</b>	<b>77 164.79 €</b>

Solde positif : 13 735.76 €

Monsieur le Président, propose de reporter ce montant au BP 2024 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Adopté à l'unanimité des présents.

**Monsieur le Maire présente le compte administratif du service MAIRIE**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	302 020.04 €	468 488.72 €
Investissement	369 457.81 €	430 167.61 €
TOTAL	671 477.85 €	898 656.33 €
R.A.R	299 457.00 €	112 400.00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>970 934.85 €</b>	<b>1 011 056.33 €</b>

Adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président, propose de reporter globalement :

**64 146.36 €** au compte 1068 (recette d'investissement)

**114 298.61 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adopté à l'unanimité des présents.

**Extension des compétences de Grand Calais Terres & Mers**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'approuver l'extension des compétences ; valorisation environnementale et touristique des berges et canaux » exercée à titre supplémentaire par : « la gestion, l'aménagement et l'entretien de la halte fluviale du bassin de la batellerie, situé sur la commune de Calais ».

**Candidature du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale au Label Geopark mondial de l'UNESCO.**

L'Assemblée accepte la candidature du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et de Grand Calais pour obtenir le Label GEOPARK mondial de l'UNESCO.

**Remplacement du moteur du tintement de la cloche de l'église.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le moteur de tintement de la cloche de l'église ne fonctionne plus.

Un devis a donc été demandé auprès de l'entreprise PASCHAL à Wimereux pour connaître le montant du remplacement de celui-ci.

Le montant s'élève à : 1 494.94 € HT, Soit 1 793.93 € TTC.

PASCHAL propose également un contrat de maintenance annuel d'entretien dont le coût est de : 200.00 € HT soit 240.00 € TTC.

Après un vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité des présents d'acheter ce moteur ainsi que la maintenance du système complet.

#### **Création d'un poste d'agent d'entretien temporaire**

La saison estivale approchant, notre agent communal a un surcroit de travail.

Pour pallier à cette surcharge, l'assemblée accepte d'embaucher à partir du 16 avril 2024, Monsieur BRICHE David comme agent technique comme l'année précédente.

#### **Indemnisation pour la mise en place de ballots de paille suite à l'inondation du 28 octobre 2023.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la grosse inondation du 28 octobre 2023 qui a touché Escalles, un agriculteur de la commune, nous a dépanné d'une quarantaine de ballots de paille afin de sécuriser certains endroits du village de la montée des eaux.

Après discussion l'assemblée à l'unanimité des présents décide d'indemniser celui-ci d'un montant de : **2 110.00 €** selon la facture.

#### **Adressage de la Commune**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024 la numérotation de toutes les habitations doit être faite sur internet en reprenant les numéros des parcelles et le point exact d'entrée de chaque habitation.

Pour cela il faudrait embaucher une personne et l'envoyer en formation.

Pour plus de simplicité, il propose de confier cette mission à un professionnel du service LA POSTE.

Soit un montant de : **2 091.07 €.**

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Département va réaliser **une liaison entre les communes ESCALLES / WISSANT et HERVELINGHEN.**

Plusieurs réunions de travail avec les propriétaires et agriculteurs ont permis de définir le tracé.

Le Département prendra en charge l'investissement complet avec les frais de géomètre et de rédaction d'actes.

La Commune devra procéder à l'acquisition des terrains.

Ensuite l'Assemblée a donné son accord pour financer 600.00 € pour le concert organisé avec le comité des Fêtes le 05 juillet sous chapiteaux.